

LETTRE AUX PORTEURS

du FCP Stratégie Haut Rendement 2025

ISIN Part I : FR0013477650

ISIN Part IXL : FR0013477668

ISIN Part P : FR0013477643

Paris 24/12/2025

Madame, Monsieur,

Vous détenez des parts du fonds communs de placement FCP Stratégie Haut Rendement 2025 (FCP) géré par APICIL ASSET MANAGEMENT (APICIL AM ci-après) et nous vous remercions de la confiance que vous témoignez à notre établissement. Nous souhaitons vous informer que la Société de Gestion a décidé de procéder à la transformation de votre fonds qui arrive à échéance le 31/12/2025.

Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

Apicil Asset Management, vous informe de la modification de stratégie du fonds Stratégie Haut Rendement 2025 qui arrive à échéance le 31/12/2025. A cette occasion, le fonds poursuivra une nouvelle stratégie obligataire et changera de dénomination pour Stratégie Haut Rendement 2031 à compter du 29 décembre 2025.

Cette décision est motivée par la volonté de rester investis dans des obligations offrant un potentiel de rendement intéressant, de maintenir un rendement cible élevé ainsi que de prolonger la diversification du portefeuille sur un nouvel horizon.

En effet, l'intérêt, pour vous en tant que porteurs actuels comme pour les nouveaux investisseurs, réside principalement dans la possibilité d'étendre l'horizon d'investissement. Cela permet de capter un rendement actuariel potentiellement plus élevé, en contrepartie d'une augmentation du risque de taux et de crédit par rapport à la situation actuelle du portefeuille, proche de son échéance.

En repoussant l'échéance, le fonds peut continuer à se positionner sur des obligations offrant des rendements dans un contexte de taux monétaire et de spreads de crédit en zone euro toujours favorable. Cela renforce ainsi le potentiel de valorisation finale pour les porteurs.

En effet, l'espérance de rendement sur le marché HY est de 5,5% brut selon l'indice Pan-European High Yield (Euro) maturité moyenne 4 ans. Ce qui, une fois déduit le les frais d'environ 1 %, se traduit par un rendement net proche de 4,5 % pour cette classe d'actifs.

Cette prolongation de l'échéance de fin 2025 à 2031 aura pour conséquence de vous réexposer au risque de taux et de crédit de façon plus significative, le risque de taux résiduel était désormais réduit compte tenu de la proximité avec l'échéance initiale de fin 2025.

Il convient de souligner que le marché du high yield (dit spéculatif) demeure plus risqué et plus volatil que le marché monétaire en euros ou que le marché investment grade (c'est-à-dire de meilleure qualité de crédit). En effet, le marché high yield présente un risque de perte en capital significativement plus élevé que ces deux autres segments. Le FCP Stratégie Haut Rendement 2025 met en œuvre une stratégie de portage obligataire et a une date d'échéance fixée au 31/12/2025. Le nouvel objectif de gestion sera d'obtenir une performance annualisée déterminée pour chacune des parts. Cette transformation s'inscrit dans notre volonté de proposer une solution adaptée au nouvel environnement de taux, tout en maintenant une approche rigoureuse du suivi de risque et de la sélection d'émetteurs. Notre équipe de gestion continuera de privilégier une construction de portefeuille diversifiée et disciplinée.

La transformation de votre fonds change son objectif de gestion qui sera, sur la durée de placement recommandée, d'obtenir une performance liée à l'évolution des marchés obligataires internationaux notamment par une exposition sur des titres spéculatifs (dits obligations *High Yield* ou Haut Rendement) et/ou des titres « *investment grade* » dont l'échéance moyenne est fixée au 31 décembre 2031. L'objectif de performance est de 4,10% annualisé net de frais de gestion pour la part P (4,50 % pour la part I et 4,60 % pour la part IXL) calculé à l'horizon d'investissement du placement (31 décembre 2031). Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constitue pas une promesse de rendement ou de performance du Fonds. Il peut exister un risque que la situation financière réelle des émetteurs soit moins bonne que prévue. En cas de conditions défavorables (ex : défauts plus nombreux, taux de recouvrement moins importants, coût de la couverture du risque de change plus importante qu'anticipé), cela pourra venir diminuer la performance du Fonds et l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint.

[Vous trouverez plus loin dans cette lettre, le détail des modifications apportées à la stratégie d'investissement du fonds \(Cf. pages 5 et 6\).](#)

Compte tenu de ce changement, une période de souscription sera proposée (pour les nouveaux clients ou pour les clients existants souhaitant réinvestir à nouveau) [à partir du 29 décembre 2025 pour une période de 24 mois \(soit jusqu'au 31/12/2027\).](#)

De nouvelles périodes de souscription de 6 mois maximum pourront être ouvertes en fonction des conditions de marché qui prévaudront alors ou de la possibilité de réaliser un objectif de gestion jugé performant par la Société de Gestion. Le déclenchement de ces nouvelles périodes de souscription fera l'objet d'une information aux porteurs par tout moyen qui en précisera les modalités.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées, par délégation de la Société de Gestion auprès du dépositaire, chaque jour ouvré à 12 heures (ou le prochain jour de calcul de la valeur liquidative si celle-ci ne peut être calculée) et sont effectuées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Elles sont comptabilisées le jour ouvré suivant dans le Fonds. Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

L'attention des porteurs est attirée sur le fait que les ordres transmis à des commercialisateurs doivent tenir compte du fait que l'heure limite de centralisation des ordres s'applique auxdits commercialisateurs vis-à-vis de CACEIS BANK. En conséquence, ces commercialisateurs peuvent appliquer leur propre heure limite, antérieure à celle mentionnées ci-dessus, afin de tenir compte de leur délai de transmission des ordres à CACEIS BANK. Sous réserve des conditions de souscription minimales, les souscriptions et rachats peuvent porter sur des parts décimalisées en (millièmes, dix millièmes...). Toute demande de souscription ou de rachat reçue par CACEIS BANK est irrévocable.

Postérieurement au 31/12/2031, si les conditions de marché le permettent et après agrément de l'Autorité des marchés financiers, la stratégie de l'OPC sera reconduite pour une nouvelle durée de portage. Dans le cas contraire l'OPC sera dissous, fusionné avec une autre OPC, ou modifié après agrément de l'Autorité des marchés financiers. La société de gestion se réserve le droit, sous réserve de l'agrément de l'Autorité des marchés financiers, de liquider l'OPC de manière anticipée, lorsque la performance attendue sur la période restant à courir, est proche de celle du marché monétaire sur la période.

Informations importantes

Nous attirons votre attention sur le fait que votre fonds avait pour objectif, sur la durée de placement recommandée, d'obtenir une performance nette de frais liée à l'évolution des marchés obligataires internationaux notamment par une exposition sur des titres spéculatifs (dits obligations *High Yield* ou Haut Rendement) dont l'échéance moyenne est fixée au 31 décembre 2031

La durée minimum de placement recommandée est fixée jusqu'au 31 décembre 2031.

Votre FCP Stratégie Haut Rendement 2025 a enregistré au 16 décembre 2025 les performances ci-dessous, affiché par part :

Part P

Performance réalisée, nette de frais (en cumulé)	17,81
Performance réalisée nette de frais (en annualisé)	3.02%

Part IXL

Performance réalisée nette de frais (en cumulé)	20,43%
Performance réalisée nette de frais (en annualisé)	3.43%

Part I

Performance réalisée nette de frais (en cumulé)	20,06%
Performance réalisée nette de frais (en annualisé)	3.38%

En prenons en compte l'échéance du fonds au 31 décembre 2025, le taux résiduel estimé jusqu'à cette échéance est de 1% net de frais annualisé, soit 0,07% flat net de frais à l'échéance.

Quand cette ou ces opérations interviendront-elles ?

La société de gestion a décidé de procéder à la transformation de votre FCP Stratégie Haut Rendement 2025 à l'issue de son échéance prévue le 31 décembre 2025.

Le fonds vise actuellement à sécuriser la performance acquise et préserver le capital à l'approche de son échéance. La stratégie actuelle est centrée sur la réduction du risque de taux et de crédit, tout en maintenant un portage modéré jusqu'à la fin 2025. Le portefeuille est hautement défensif, à 80 % en Investment Grade, dont une large composante (40 %) en TCN de maturité courte. Cette allocation vise à sécuriser la valeur liquidative tout en optimisant le portage résiduel avant échéance.

La nouvelle stratégie de Stratégie Haut Rendement 2031 sera mise en place à partir du 29 décembre 2025.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts jusqu'au 29/12/2025 avant 12h00. Au-delà de cette date, le fonds n'applique pas de commission de rachat.

Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- Modification du profil de rendement /Risque : Oui
- Augmentation du profil de risque : Oui
- Augmentation potentielle des frais : Non
- Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : Très significatif¹



Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

La transformation de votre fonds n'entraîne pas d'impacts fiscaux au regard du pays de résidence et de la composition de l'actif de l'OPC.

Il convient de souligner que cela peut évoluer à la suite de l'opération, en cas de rachat, en fonction de leur pays de résidence, de leur domicile ou de leur nationalité.

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à votre interlocuteur habituel afin de prendre connaissance des éventuelles conséquences de l'opération sur votre situation fiscale.

Quelles sont les principales différences avant et après la mutation de votre fonds Stratégie Haut Rendement 2025 ?

	Avant Stratégie Haut Rendement 2025	Après Stratégie Haut Rendement 2031
Régime juridique et politique d'investissement		
Objectif de gestion*	Stratégie Haut Rendement 2025 a pour objectif, sur la durée de placement recommandée, d'obtenir une performance liée à l'évolution des marchés obligataires internationaux notamment par une exposition sur des titres spéculatifs (dits obligations High Yield ou Haut Rendement) dont l'échéance moyenne est fixée au 31 décembre 2025.	Stratégie Haut Rendement 2031 a pour objectif, sur la durée de placement recommandée, d'obtenir une performance liée nette de frais à l'évolution des marchés obligataires internationaux notamment par une exposition sur des titres spéculatifs (dits obligations High Yield ou Haut Rendement) dont l'échéance moyenne est fixée au 31 décembre 2031. L'objectif de performance est

¹ Cet indicateur se base sur l'évolution du SRI et l'évolution de l'exposition du fonds à une ou plusieurs typologies de risques.

		<p>de de 4,10% annualisé net de frais de gestion pour la part P (4,50 % pour la part I et 4,60 % pour la part IXL) calculé à l'horizon d'investissement du placement (31 décembre 2031).</p> <p>Avertissement : Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constitue pas une promesse de rendement ou de performance du Fonds. Il peut exister un risque que la situation financière réelle des émetteurs soit moins bonne que prévue. En cas de conditions défavorables (ex : défauts plus nombreux, taux de recouvrement moins importants, coût de la couverture du risque de change plus importante qu'anticipé), cela pourra venir diminuer la performance du Fonds et l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint.</p>
--	--	---

Modification du profil de rendement/risque			
<p>Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques*</p> <p>Risques à classer - des évolutions les plus importantes sur le portefeuille aux évolutions les moins importantes.</p>	<p>Liste avec les fourchettes d'exposition</p> <p>Titres obligataires de catégorie « Investment Grade » : [0% ; 50%]</p> <p>Titres d'émetteurs privés ou publics dont le siège social est situé en dehors de l'OCDE. [0% ; 40%]</p> <p>Titres dont l'échéance est supérieure à 2025 : [0% ; 20%]</p>	<p>Liste avec les fourchettes d'exposition</p> <p>Titres obligataires « Investment Grade » : [0% ; 100%]</p> <p>Titres d'émetteurs privés ou publics dont le siège social est situé en dehors de l'OCDE. [0% ; 50%]</p> <p>Titres dont l'échéance est supérieure à 2031. : [0% ; 25%]</p>	<p>Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédente :</p> <p>+</p> <p>+</p> <p>+</p>

	<p>Obligations convertibles : [0% ;20%]</p> <p>Dont obligations contingentes convertibles : Néant</p>	<p>Obligations convertibles : [0% ;20%]</p> <p>Dont obligations contingentes convertibles : [0% ;10%]</p>	<p>=</p> <p>+</p>
Titre intégrant des dérivés	<p>Titres intégrant des dérivés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risques sur lesquels le gérant peut intervenir : <ul style="list-style-type: none"> - Action : Oui - Taux : Oui - Change : Oui - Crédit : Oui - Autres risques : Non • Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion : <ul style="list-style-type: none"> - Couverture : Non - Exposition : Oui - Arbitrage : Non - Autres natures : Non • Nature des instruments utilisés : <ul style="list-style-type: none"> - EMTN structurés : Non - BMTN structurés : Non - Warrants, bon de souscription, droits : Non - Obligations convertibles en actions : Oui - Obligations callable ou puttable (sans autre élément optionnel ou de complexité) : Oui - Autres : Non • Stratégie d'utilisation des instruments dérivés pour atteindre l'objectif de gestion : <p>L'OPC pourra recourir à l'utilisation des titres intégrant des dérivés dans la limite de 100% maximum de son actif net à des fins d'exposition du portefeuille</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Risques sur lesquels le gérant peut intervenir : <ul style="list-style-type: none"> - Action : Oui - Taux : Oui - Change : Oui - Crédit : Oui - Autres risques : Non • Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion : <ul style="list-style-type: none"> - Couverture : Oui - Exposition : Oui - Arbitrage : Non - Autres natures : Non • Nature des instruments utilisés : <ul style="list-style-type: none"> - EMTN structurés : Non - BMTN structurés : Non - Warrants, bon de souscription, droits : Non - Obligations convertibles en actions : Oui - Obligations callable ou puttable (sans autre élément optionnel ou de complexité) : Oui - Autres : Oui • Stratégie d'utilisation des instruments dérivés pour atteindre l'objectif de gestion : <p>L'OPC pourra recourir à l'utilisation des titres intégrant des dérivés dans la limite de 100% maximum de son actif net à des fins</p>	

		<p>de couverture et d'exposition du portefeuille. Le fonds pourra utiliser, dans "autres natures des instruments financiers", des obligations de dette bancaire subordonnée aussi appelées "Contingent Convertibles Bonds (Coco Bonds)" parmi les obligations convertibles et dans la limite de 10 % de l'actif net du fonds</p>	
--	--	--	--

Modalités de souscriptions/Rachats		
Durée de placement recommandé	jusqu'à la date d'échéance du produit (31/12/2025)	jusqu'à la date d'échéance du produit (31/12/2031)
Swing pricing	Non	Oui
Fermeture et réouverture des souscriptions	Fonds fermé à la souscription	Souscription du 02/01/2026 au 31/12/2027

Vous avez la possibilité de vous procurer les DIC et prospectus de l'OPC sur simple demande écrite adressée à :

Apicil AM

20 rue de la Baume, 75008 Paris

Les documents sont également consultables sur le site Internet www.apicil-asset-management.com.

Nous vous remercions de la confiance que vous témoignez à APICIL ASSET MANAGEMENT et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

APICIL ASSET MANAGEMENT

Graphe sur l'évolution de la valeur liquidative du fonds depuis sa création

